

Règlements

Conditions Générales des Contrats de vente et de livraison Kujawskie Ziola sp.z o.o.

I. Champ et motifs d'application des Conditions Générales des Contrats

1. Les Conditions Générales des Contrats (dites ensuite: „CGC”) définissent les droits et obligations des Parties des contrats de vente des marchandises où le Vendeur est la société Kujawskie Ziola sp. z o.o., ayant son siège social à Skibice, Skibice 13,87-850 Chocén, immatriculée au Registre des Entrepreneurs du Registre Judiciaire National, sous le numéro 0000362997, numéro NIP: 888-308-53-86 (dite ensuite: „Vendeur”).

2. Les CGC sont la partie intégrante de tous les contrats de vente conclus avec le Vendeur. Cependant, uniquement les dispositions du contrat de vente écrit prévalent sur les dispositions des présentes CGC. Les dispositions du contrat oral ne prévalent pas sur les dispositions des présentes CGC. Les CGC sont le seul règlement non contractuel liant les Parties pour la vente de produits. Ainsi, les Parties excluent l'application d'autres modèles contractuels (conditions générales de contrat, conditions de vente, modèles de contrat, règlements etc.) utilisés / définis par l'Acheteur.

3. Les dispositions CGC ne peuvent être modifiées que par écrit, sous peine de nullité. La conclusion d'un contrat distinct de vente, de livraison ou de prestation de services ou d'un contrat-cadre exclut l'application des CGV uniquement dans la mesure réglementée dans le contrat d'une manière différente. Dans la mesure non réglementée dans les contrats susmentionnés, les CGC s'appliquent.

4. L'Acheteur est tenu de connaître les dispositions de présentes CGC avant que tous les éléments du contrat ne soient définitivement convenus, et au plus tard à la conclusion du contrat. Les CGC sont disponibles sur le site www.kujawskieziola.pl.

5. Si certaines dispositions particulières des CGV s'avèrent invalides, inefficaces ou inapplicables, cela n'affecte pas la validité, l'efficacité et l'applicabilité des autres dispositions des CGC. Le cas échéant, les Parties s'engagent à adopter de telles dispositions qui refléteront les dispositions précédentes de manière efficace.

II. Conclusion du contrat

1. L'Acheteur peut passer la commande par voie électronique et par écrit ou oralement - uniquement avec le consentement du Vendeur. Chaque fois, toutes les commandes seront passées par les personnes autorisées par l'Acheteur. Si le contrat est conclu sous une forme autre que par écrit, le Vendeur peut demander une confirmation écrite du contrat conclu dans les 3 jours suivant sa conclusion.

2. A la demande de l'Acheteur, le Vendeur confirmera la conclusion du contrat par écrit au délai convenu avec l'Acheteur.

3. Le Vendeur a le droit de se rétracter du contrat conclu si à défaut de l'assortiment approprié quant à la quantité ou la qualité il ne peut pas le réaliser. Le cas échéant, le Vendeur présentera une nouvelle offre à l'Acheteur. Le contrat sera conclu si l'Acheteur confirme l'acceptation de la nouvelle offre électroniquement ou par écrit.

4. Tous les accords, affirmations, promesses, garanties et modifications du contrat de vente faites oralement par les employés du Vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat de vente ou de la soumission d'une offre le sont à titre indicatif, ils ne constituent pas une offre au sens du code civil,

ne modifient pas les CGC et ne sont en aucun cas contraignants pour les Parties.

III. Prix

1. Les prix indiqués dans les offres, catalogues ou tarifs sont contraignants jusqu'à l'établissement d'un nouveau tarif – ou la présentation d'une offre personnalisée. L'Acheteur passant la commande déclare connaître le tarif / l'offre mis à jour du Vendeur.
2. Sauf indication contraire explicite dans l'offre, les prix indiqués sont des prix nets. La taxe TVA au taux légal applicable à la date de la facture sera ajoutée aux prix indiqués.
3. Si les prix sont exprimés en monnaie étrangère et que le Vendeur n'a pas indiqué le contraire, l'Acheteur est tenu alors de payer leur équivalent en PLN, converti selon le taux de change moyen de la Banque Nationale de Pologne /NBP/ en vigueur le jour ouvrable précédant la date d'émission de la facture.

IV. Modalités de paiement

1. L'acceptation de l'exécution d'une commande spécifique, la conclusion du contrat et / ou l'octroi d'un crédit commercial peuvent être subordonnées par le Vendeur à tout moment, sans indication de motif:
 - a. à la fourniture d'une garantie convenable,
 - b. au paiement d'un acompte
 - c. à l'évaluation de la situation financière de l'Acheteur par un tiers (p.ex. une entité assurant des créances).
2. Le refus de fournir une garantie, de payer l'acompte ou une évaluation financière négative peuvent constituer la raison de la rétraction du contrat ou celle de l'exécution des commandes par le Vendeur pour des raisons imputables à l'Acheteur.

V. Livraison de marchandises

1. Sauf décision contraire explicite des Parties, toutes les commandes seront réalisées par le Vendeur conformément à INCOTERMS 2020 EXW de l'établissement du Vendeur à Skibice ou Kruszynek, selon le choix du Vendeur.
2. Les frais et le choix d'un moyen de transport de marchandises et les frais de son assurance chargent l'Acheteur.
3. L'Acheteur s'engage à vérifier précisément la quantité de marchandises achetées à leur réception. Après la remise des marchandises, un justificatif de leur remise sera signé. La signature du justificatif de la remise par une personne recevant les marchandises équivaut à la confirmation de la quantité de marchandises livrée au contrat ou à la commande. Après la signature du justificatif de la remise, l'Acheteur n'a pas le droit de réclamation concernant la quantité des marchandises livrées.
4. Le contrôle de qualité et de conformité des marchandises à la spécification doit avoir lieu sans délai, pourtant pas plus tard que dans trois jours de la remise des marchandises. Durant ce délai, l'Acheteur est tenu de communiquer les défauts constatés au Vendeur par courrier ou par écrit. Toutes les objections concernant la qualité constatées ou communiquées après ce délai ne seront pas contraignantes pour le Vendeur.
5. L'Acheteur déclarant un défaut de qualité est tenu de protéger la marchandise jusqu'à la réception de la réponse du Vendeur ou jusqu'à l'inspection de la marchandise défectueuse.

VI. Responsabilité

1. En cas de retard de la réception de marchandises par l'Acheteur, le Vendeur a le droit de demander de l'Acheteur le paiement de la pénalité contractuelle d'un montant de 0,5% de la valeur des marchandises non reprises pour chaque jour au-delà de 5 jours ouvrables de retard. En plus, le Vendeur a le droit de réclamer des dommages-intérêts dépassant la valeur de la pénalité contractuelle réservée.
2. Le Vendeur est tenu de maintenir en permanence une assurance pour l'activité commerciale exercée dont les conditions actuelles sont disponibles sur www.kujawskieziola.pl.
3. L'Acheteur s'engage à réclamer un dommage éventuel, en premier lieu, de l'assurance du Vendeur spécifiée au point 2 ci-dessus.
4. Dans les cas non couverts de l'assurance, le Vendeur n'est responsable que des dommages réels, causés par le Vendeur par faute intentionnelle, mais il n'est pas responsable de la perte de profits, et le montant de la responsabilité du Vendeur envers l'Acheteur pour toutes les raisons est limité à un montant égal à trois fois l'équivalent des marchandises défectueuses.

VII. Suspension de l'exécution ou rétraction du contrat

1. Le Vendeur a le droit de suspendre toute livraison ou l'exécution d'autres obligations en cas de retard de paiement.
2. Le Vendeur a le droit de suspendre la réalisation du contrat ou de se rétracter du contrat avec effet immédiat si :
 - a) L'Acheteur est retardé de tout paiement de plus de 14 jours,
 - b) L'Acheteur manque à d'autres obligations conformément aux dispositions du contrat ou aux dispositions des CGC.

VIII. Force majeure

a.i.1.a.i.1. Aucune des Parties n'est responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des obligations contractuelles, si elle est causée par un cas de force majeure. La force majeure est considérée comme l'ensemble des circonstances et phénomènes qui, jugeant judicieusement, n'auraient pas pu être prévus ou évités, qui sont extérieurs aux Parties du contrat et ne sont causés par aucune d'entre elles ou par toute personne de qui les Parties sont responsables (y compris les perturbations involontaires dans le fonctionnement de l'usine de production, les restrictions causées par les consignes de gouvernement, les catastrophes naturelles, les barrages routiers, les grèves, etc.).

IX. Données à caractère personnel

1. Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est la société Kujawskie Ziola sp. z o.o. avec le siège social à Skibice, Skibice 13, 87-850 Choceń, immatriculée au Registre des Entrepreneurs du Registre Judiciaire National, sous le numéro 0000362997, numéro NIP: 888-308-53-86.
2. Le responsable du traitement de données à caractère personnel collecte et traite les données personnelles uniquement dans la mesure justifiée par une obligation contractuelle ou légale.

3. Pour les besoins de réaliser la commande de l'Acheteur, les données à caractère personnel suivantes sont collectées:

- a) adresse postale;
- b) lieu de livraison des marchandises;
- c) adresse e-mail;
- d) numéro de téléphone.

4. Le consentement de l'Acheteur au traitement des données à caractère personnel est volontaire et le consentement au traitement des données à des fins spécifiques peut être retiré à tout moment.

X. Dispositions finales

1. Dans les cas non réglés du contrat et des CGC, les dispositions du code civil et autres actes juridiques en vigueur s'appliquent.

2. En cas de litige, les Parties s'engagent à faire tous les efforts pour le régler à l'amiable par voie de négociations directes.

3. Si la résolution du litige à l'amiable est impossible, le tribunal commun pour le siège du Vendeur sera compétent.

4. Les présentes Conditions Générales des Contrats entrent en vigueur le 2020.